

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

55/2023

Objet : Emprunt pour l'acquisition d'un local d'activité pour l'installation d'une micro crèche

SEANCE VENDREDI 03 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 03 novembre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de madame Frédérique Angeletti, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 26 octobre 2023 par courrier électronique

Étaient présents : Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Christelle THIEBAULT

Absents excusés : Jacques LAURELUT pouvoir à Gérard BLANC
Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Christelle THIEBAULT
Nadia PELLEGRIN pouvoir à Hélène CHAULLIER
Pierre ALAMELLE pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Absents : Jean-Jacques SEUTIN et Amandine HEBREARD

Christelle THIEBAULT a été désigné(e) comme secrétaire de séance

Vu la délibération n°08_2023 du 17 février 2023,

Madame le Maire rappelle donc les conditions financières qui avaient été acceptées lors du conseil municipal du 17 février 2023 à savoir :

Montant emprunt : 150 000.00€
Taux fixe : 3.60%
Durée : 20 ans
Frais dossier : 500€
Montant échéance : 2 638.38€

Le déblocage des fonds devant intervenir au plus tard en septembre 2023, nous avons été contraints de revoir la proposition financière proposée par le Crédit Mutuel de la façon suivante :

Montant emprunt : 150 000.00€
Taux fixe : 3.60%
Durée : **19 ans**
Frais dossier : 500€
Montant échéance : **2 733.57€**

Madame le Maire précise que cet emprunt n'est pas exclusivement destiné à financer l'acquisition du local d'activité. Il pourrait éventuellement financer d'autres projets d'investissements si ce projet ne devait pas se faire.

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le

ID : 084-218401404-20231103-D_55_2023-DE

Après avoir pris connaissance des différentes propositions et des conditions générales des prêts, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de :

- **Accepter** le prêt moyen terme d'un montant de 150 000€ sur 19 ans ainsi que les conditions financières du Crédit Mutuel ;
- **Accepter** les conditions financières suivantes :
 - Taux fixe : 3.60%
 - Périodicité de remboursement : trimestrielle
 - Montant échéance : 2733.57 €
- **Autoriser** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Le Secrétaire de Séance,
Christelle THIEBAULT



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

